



## AUTORISATION DE VOIRIE

- pour ouverture de tranchées sur la voie publique
- pour entrepôt d'une benne à matériaux sur trottoir
- pour stationnement exceptionnel de camion

*RM/AB/LD/ABI*

Vu la pétition de : **Alain Aubry Déménagement**

25 Rue du Chemin Noir

95 340 PERSAN

01 42 67 65 66

[contact@alinaubry-demenagements.fr](mailto:contact@alinaubry-demenagements.fr)

En date du **02/12/2022**, tendant à autoriser le stationnement exceptionnel et temporaire d'un véhicule de déménagement pour le compte de M. DE MAUROY Joseph demeurant 21 Rue les Hauts de Malbergue - 13320 Bouc-Bel-Air.

### DETAIL DES TRAVAUX

- STATIONNEMENT D'UN VEHICULE POUR DEMENAGEMENT

### LIEUX

- 21 RUE LES HAUTS DE MALBERGUE, 13320 BOUC BEL AIR

Date de l'intervention : Le mardi 13 décembre 2022

Durée probable : 2 jours

Cette autorisation n'est accordée qu'à titre de simple tolérance et sous réserve du droit des tiers, le pétitionnaire déclarant se conformer à tous les règlements de voirie en vigueur, ainsi qu'à la pose des panneaux nécessaires à la sécurité routière et des piétons.

**Le chauffeur du véhicule devra se trouver à proximité immédiate de son véhicule pour tout déplacement d'urgence.**

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente autorisation.

Dans le cas où les revêtements du trottoir et de la chaussée subiraient des dégâts, la remise en état de ces ouvrages sera exécutée par le pétitionnaire, à ses frais et suivant les indications du Service Technique de la Commune.

Cette autorisation devra être présentée à toutes réquisitions des agents des Services Publics.

Fait à Bouc Bel Air, le 5 décembre 2022



**Richard MALLIÉ,**  
Maire

